



Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2021

Présents :

Mesdames et Messieurs COSTES Christophe, COUTTENIER Sylviane, FERRADOU Fabien, FOURCASSIER Cédric, JAEN-CELLA Emilie, LARRUE Jacques, LAUDANA Corine, MORICE Michel, RIEU Marie-Andrée, TRILHE Rachel, ZARATE Jean-Louis.

Absent excusé : Néant

Procuration : Néant

Date de la convocation et affichage : 6 avril 2021

Secrétaire de séance : MORICE Michel

Présidente de séance : COUTTENIER Sylviane

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021

Le projet de PV a été transmis aux conseillers municipaux pour relecture.

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Comme chaque année au moment du vote du budget, les collectivités doivent définir leur besoin en recettes fiscales directes. Cette décision doit être portée à la connaissance des services fiscaux.

Pour l'année 2021, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de garder les mêmes que pour l'année 2020.

Les dispositions applicables pour 2021 entraîne notamment la modification de la base prévisionnelle et du taux de référence.

A noter la suppression de la ligne TAXE D'HABITATION qui est compensée par la récupération du taux du département.

Recette fiscale directe 2021 = 81.200,00 €

Taxes	Taux 2020	Taux 2021 (application suppression TH)
Taxe habitation	9.97 %	SUPPRESSION
Foncier bâti	12.78 %	34.68 % (12.78% + 21.90% taux du département)
Foncier non bâti	59.85 %	59.85%

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

3. Vote des subventions aux associations

Madame le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations sportives et caritatives dont l'activité contribue à l'animation du village et au maintien du lien social.

La commune a reçu des demandes d'associations et a voté la répartition suivante :

- Union Sportive Lisloise Rugby	200,00 €
- Les Restaurants du Cœur	200,00 €
- Fédération Nationale des Anciens Combattants	200,00 €

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

4. Vote du budget primitif communal 2021

Suite à la réunion de travail du 29 mars sur les orientations budgétaires, Madame le maire propose la répartition par section, du budget primitif 2021, comme suit :

Fonctionnement : 687.116,06 €

Investissement : 80.012,01 €

TOTAL : 767.128,07 €

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

5. Vote d'une motion de l'AMF31 sur la vaccination des membres des bureaux de vote

Madame le maire, expose la proposition de motion de l'AMF31 concernant la possibilité de faire vacciner les membres des bureaux de vote des élections départementales et régionales ainsi que les agents mobilisés.

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	9	1	1

6. Vote Avenant n° 3 de la Convention de mise en place du service Instructeur du Droit des Sols

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 12 mars 2015, la Communauté de Communes de la Save au Touch a créé un service commun qui a pour mission l'instruction du droit des sols et des opérations administratives des actions foncières.

Une convention définissant les modalités de mise en place dudit service commun a été signée entre la Communauté de Communes et les communes suivantes : Plaisance du Touch, Léguevin, La Salvetat Saint Gilles, Lévignac, Lasserre - Pradère, Mérenvielle et Sainte-Livrade.

Elle rappelle également la délibération du 17 septembre 2020 de la Communauté de Communes approuvant l'avenant n°2, rectifiant le 1^{er} paragraphe de l'article 2 comme suit :

"la présente convention est conclue pour une durée de 6 ans du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2021".

Par conséquent, la convention arrivant à échéance au 31 mars 2021, et dans un souci de continuité de service, la Communauté de Communes a voté à l'unanimité par délibération du 18 mars 2021 un avenant à la convention du 12 mars 2015, et de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2, afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 août 2021.

Madame le Maire propose de mettre aux votes l'avenant n° 3 de la convention de service commun Instruction du Droit des Sols du 12 mars 2015.

Approuvé à l'unanimité

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
11	11	11	11	0	0

Fin de séance à 21h30

**Madame le Maire,
Sylviane COUTTENIER**